

[Accueil](#) > [Conseils](#) > Document Unique dans la Fonction Publique

Document Unique dans la Fonction Publique 5 mars

CLASSÉ SOUS CONSEILS, OUTILS PAR EXPERTON | 0 COMMENTAIRES

Comment mieux intégrer les risques psychosociaux pour le Document Unique dans la Fonction Publique ?



La ministre Marylise Lebranchu a lancé, à l'été 2012, un plan national de prévention des risques psychosociaux dans la Fonction Publique.

Le 13 février 2013, Le ministère du Travail a rendu public l'enquête Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels (Sumer) qui permet de décrire les différents risques professionnels, de nature organisationnelle, physique, chimique ou biologique, selon les secteurs d'activité du privé et des trois versants de la fonction publique.

Cette enquête, a porté sur environ 50.000 personnes représentatives de près de 22 millions de salariés, elle permettra de mieux construire tout Document Unique dans la Fonction Publique.

Les données reposent sur les déclarations des salariés lors des visites médicales, mais aussi sur leurs réponses à un auto-questionnaire rempli, seul dans la salle d'attente. Il porte sur le vécu du travail et a permis d'évaluer les facteurs de risques psychosociaux : manque de marge de manœuvre, faible soutien de la hiérarchie, insécurité de l'emploi.

Les données obtenues dans cette enquête vont aider à identifier les priorités de ce plan mais aussi à sensibiliser certains employeurs sur la réalité de ces risques.

Voici quelques éléments des plus significatifs qui indiquent les risques les plus fréquents à prendre en compte pour l'élaboration d'un *Document Unique dans la Fonction Publique*.

1. Des contraintes horaires plus fortes dans la FPH, le commerce et les transports

Les salariés de la FPH, du commerce et des transports travaillent beaucoup plus souvent que l'ensemble des salariés selon des horaires atypiques, notamment le dimanche et les jours fériés (62 % dans la FPH, 46 % pour le commerce et les transports). Ils sont également plus nombreux à ne pas bénéficier d'un repos hebdomadaire d'au moins 48 heures consécutives (respectivement 21 % et 29 % contre 15 % en moyenne) et à ne pas avoir les mêmes horaires tous les jours (respectivement 38 % et 30 % contre 23 %

Merci de prendre 3 mn pour répondre à notre sondage !

- » Sondage
- » Document Unique bestof
- » Contact
- » DU-EvRP
- » Pénibilité

Liens

- » Abonnez-Vous aux Conseils Ici !
- » Merci de répondre à notre sondage ;)

0062291

Recherche pour:

Recherche

Recherchez aussi :

- » - faute inexcusable stress
- » - document unique fonction p...
- » - duer fonction publique

Archives

- » mars 2013
- » février 2013
- » janvier 2013
- » décembre 2012
- » novembre 2012
- » octobre 2012
- » septembre 2012
- » juillet 2012
- » juin 2012
- » mai 2012
- » avril 2012
- » mars 2012
- » février 2012
- » janvier 2012
- » décembre 2011

pour l'ensemble des secteurs), ce qui peut rendre plus difficile la conciliation entre travail et vie privée.

2. L'intensité du travail : l'industrie, la FPH, le commerce et les transports en première ligne

65 % des agents des fonctions publiques hospitalière et de l'État couverts par l'enquête ont un travail morcelé, contre 57 % dans l'ensemble des secteurs : ils doivent fréquemment interrompre une tâche pour en effectuer une autre non prévue. Les agents de la FPH sont les plus nombreux à déclarer devoir se dépêcher pour faire leur travail (46 %), tout comme les salariés du commerce et des transports.

3. Les conséquences d'une erreur dans le travail : plus graves pour les salariés de la FPH, de l'agriculture, de la construction et de l'industrie

Les salariés de l'industrie, de la construction et, dans une moindre mesure, de l'agriculture sont nombreux à estimer qu'une erreur dans leur travail pourrait entraîner des coûts financiers importants pour l'entreprise (de 65 % à 74 % dans ces trois secteurs, contre 56 % en moyenne). Le risque de porter atteinte à leur sécurité ou à celle d'autres personnes, en cas d'erreur, est principalement identifié par les salariés de la FPH (69 %), de l'agriculture (57 %) et de la construction (56 % contre 39 % en moyenne). Enfin la crainte de sanctions en cas d'erreur est beaucoup plus fréquemment mentionnée par les agents de la FPH (65 % contre 49 % de l'ensemble des salariés).

4. Le soutien au travail : des différences peu marquées entre secteurs

29 % des salariés estiment ne pas « bénéficier d'un soutien satisfaisant dans les situations difficiles », 15 % déclarent ne pas « recevoir le respect qu'ils méritent de la part de leurs collègues », et 31 % « de la part de leurs supérieurs ».

5. Les agressions dans le travail : la FPH, premier secteur concerné

Les agents de la FPH signalent plus d'agressions verbales dans le cadre de leur travail. 18 % d'entre eux (contre 11 % de l'ensemble des salariés) déclarent avoir été victimes d'au moins une agression verbale de la part de leurs collègues et de leurs supérieurs au cours de l'année écoulée. 29 % se déclarent victimes d'au moins une agression verbale de la part du public (contre 15 % en moyenne).

6. Des contraintes physiques intenses surtout dans la construction et l'agriculture et la FPH

38 % des salariés sont exposés à une contrainte physique intense. La construction (62 %) et l'agriculture (54 %) sont les secteurs les plus touchés. Le commerce et les transports (45 %) et la FPH (44 %) sont également fortement concernés. Très présentes dans la FPH, les femmes sont à peine moins exposées que les hommes.

7. Dans la FPH, trois quarts des salariés exposés aux agents biologiques

Dans la FPH, 76 % des salariés sont exposés à des agents biologiques, contre 22 % de l'ensemble des salariés. Les salariés de la FPH travaillent le plus souvent au contact d'agents biologiques émanant d'autres personnes (« réservoir humain »).

Comme vous le constatez ces statistiques très complètes permettent de mieux cerner aux risques psychosociaux, dans la Fonction Publique comme dans les autres secteurs.

Je vous encourage à lire **le rapport Sumer 2013**, il vous aidera à faire évoluer votre Document Unique dans la Fonction Publique... ou en dehors de la Fonction Publique.

Autre complément utile, je vous conseille aussi **la liste des outils préconisés par l'Europe** pour mettre en place une politique de prévention des risques psychosociaux.

Cet article vous aide ou vous fait penser à un point complémentaire, Vous avez décelé un point à corriger dans cet article ou vous avez besoin d'une précision ou d'un complément, Alors.... laissez un commentaire !

Bien cordialement,
Patrick Ducloux

- » novembre 2011
- » octobre 2011
- » septembre 2011
- » août 2011
- » juillet 2011
- » juin 2011
- » mai 2011
- » avril 2011
- » mars 2011

Articles récents

- » Document Unique dans la Fonction Publique
- » Document Unique Restauration Rapide
- » définition : souffrance au travail
- » Jurisprudence faute inexcusable en matière de stress au travail
- » unité de travail d'uer
- » Bruit et tableau 42 maladie professionnelle
- » Document Unique : Idee recette facile et rapide grace à un archer !
- » Document Unique EHPAD
- » Document unique : collectivité territoriale
- » Certiphyto 2012, point sur la situation

Nuages de mots-clefs

accident de travail intérimaire
aides financières bruit au travail certiphyto chsct

document

unique document unique

boulangier document unique coiffure
Document Unique Décret 2001
document unique exemple gratuit
document unique facile
document unique fleuriste document
unique gratuit document unique
MSA evaluation risques
professionnels document unique
exemple document unique gratuit
fiche exposition pénibilité
formation sécurité gestion des
risques inspecteur du travail la
sécurité au travail les risques
professionnels maladies
professionnelles ministère
du travail MSA obligation
document unique

patrick

ducloux prévention

prévention des

Experton

Visitez ci-dessous nos sites consacrés au Document Unique facile.

Pour les TPE/PME

Pour les Experts du Conseils



ET/OU



J'aime { 1

Tweet { 0

0

Laisser un commentaire

Votre adresse de messagerie ne sera pas publiée. Les champs obligatoires sont indiqués avec *

Nom *

Adresse de contact *

Site web

Commentaire

Vous pouvez utiliser ces balises et attributs HTML : <abbr title="">
<acronym title=""> <blockquote cite=""> <cite> <code> <del datetime="">
 <i> <q cite=""> <strike>

Laisser un commentaire

